Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260409-2026048-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 27/03/2026
Date d'affichage : 27/03/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
DELIBERATION N° 2026-048

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, deux avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Laurent STAERCK par Sylvie VADIS**
Anaïs LEMEUR par Alexis LE NAOUR

Absents excusés : Annabelle ORTIZ DE LA ROSA ; Stevan VINCENDEAU
Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 21 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens, soit :
- Marchés de fournitures et services : 216 000 € HT
- Marchés de travaux et contrats de concession : 5 404 000 € HT

La Commission d'appel d'offre est composée du Maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. La désignation des membres de la CAO est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260409-2026048-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260409-2026048-DE
TO page 2026 - 84

Président : M. le Maire Thierry ORVEILLON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de voter à main levée.

Sont **ELUS** à l'unanimité :
5 membres titulaires : Loïc LEMOINE ; Erwan MARIE ; Véronique-Anne HOUZE ; Fanny HAMARD ; Gildas DU HALGOUET
5 membres suppléants : Gérard HAMON ; Philippe HINGAN ; Marion ZIEGLER ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA ; Lucien RAZA

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 09 avril 2026.

Maire	Secrétaire de séance
	MAIRIE de PLESLIN-TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260409-2026048-DE